



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 14 mars 2025

L'Association Antoine Alléno prend acte des déclarations du ministre de la Justice sur le délit d'homicide routier

L'Association Antoine Alléno prend acte des déclarations de Gérard Darmanin, ministre de la Justice, concernant son souhait d'obtenir le vote du délit d'homicide routier "avant la fin de l'année".

Alors que 3 431 décès sont causés chaque année sur les routes¹, le garde des Sceaux a réaffirmé sa position : *"Je souhaite poursuivre ce texte et que d'ici la fin de l'année cela soit évidemment adopté et que les tribunaux puissent condamner à leur juste mesure ces délinquants"*.

L'Association Antoine Alléno reste activement mobilisée pour que cette échéance soit tenue. Nous rappelons que cette proposition de loi transpartisane, fruit d'un travail de longue haleine, a été votée à l'unanimité à l'Assemblée nationale puis adoptée au Sénat en 2024, avant que la dissolution de juin 2024 n'interrompe le processus législatif.

Alors que la mortalité routière demeure la première cause de décès des jeunes en France, il est inadmissible que l'adoption définitive de ce texte, soutenu par l'ensemble de la classe politique - du Premier ministre François Bayrou au ministre de l'Intérieur Bruno Retailleau, en passant par la présidente de l'Assemblée nationale Yaël Braun-Pivet - continue d'être retardée.

L'Association Antoine Alléno appelle donc solennellement les pouvoirs politiques à inscrire rapidement ce texte à l'agenda parlementaire.

Chaque jour qui passe sans cette loi est un jour où nous manquons collectivement d'agir efficacement pour prévenir ces drames, alors même que le caractère préventif de cette mesure fait consensus parmi tous les acteurs impliqués. Cette loi représente, non seulement une reconnaissance judiciaire méritée pour les familles de victimes, mais surtout une mesure de prévention essentielle pour sauver des vies sur nos routes.

Contact presse :

Naïri Khemtemourian – nairi.khemtemourian@havas.com - +33 7 72 72 34 12

¹ Selon le bilan provisoire de l'ONISR pour 2024.